

qu'un complet triomphe ne soit également réservé au livre impudent du Dr. Colenso, qui n'a lui trouvé dans l'œuvre surhumain de Moïse, qu'un conte d'enfant un peu naïf et dans les pages étincellantes du Pentateuque qu'une lueur douteuse de poésie orientale. Les meilleurs exégètes d'Angleterre ont déjà réfuté cette œuvre d'impiété, et demandé la destitution du trop fameux évêque-missionnaire, qui perdit la foi en évangélisant les infidèles du Cap; mais qu'est-ce aujourd'hui que l'opinion du clergé dans une question de foi? Rien! Ah! l'église anglicane, violente par la main de l'Etat, et forcée par lui de laisser désormais prêcher dans son sein l'erreur légalisée, est devenue l'esclave d'un despotisme qui va lui faire oublier ses prétendus griefs contre l'autorité papale, mille fois moins absolue et mille fois plus éclairée que celle du roi d'Angleterre et de son conseil privé.

II.

Si du moins le déplorable état de choses que nous venons de constater n'était ici qu'un accident, une crise passagère, une persécution d'un jour, dont les vrais principes pourraient finalement avoir raison. Mais ce n'est point cela. Le mal véritable est dans la constitution même de l'église anglicane. Sortie toute entière de la tête des rois, et n'ayant jamais eu d'autre vie que la leur, ni d'autre force que celle des parlements, elle est constamment et logiquement restée leur créature obligée. Nous ne nions pas que la religion n'ait été entre ces mains profanes un puissant levier politique, un des plus forts rouages de la machine gouvernementale, un instrument précieux à l'autorité civile et nécessaire à l'ambition; mais, faut-il le dire, l'église anglicane n'est et ne fut jamais que cela: la servante passive du pouvoir brutal de l'Etat. Personne n'ignore que le parlement d'Angleterre a toujours prétendu à l'infailibilité en matière religieuses. Et le statut sur la suprématie ecclésiastique du roi porte la clause formelle: "qu'aucun acte, aucun décret du présent parlement, dans les questions de Foi, ne pourra être considérée comme erroné." C'est évidemment à ce point de vue, ou plutôt sur ce terrain de l'autorité suprême que se sont placés les Lords du Conseil Privé pour porter le jugement qui vient d'humilier encore une fois si profondément le haut clergé d'Angleterre.

Comme on l'a déjà fait remarquer, il est impossible d'exagérer les terribles conséquences d'un semblable état de choses pour l'église, qui se trouve, par là, forcée de pactiser avec le rationalisme des gouvernements, ou de serrer, au milieu des écueils, le vent changeant des opinions humains. La flèche lancée atteindra son but: il faut que le dissolvant que Luther a jeté